

R10.2

THÉMATIQUE

Prise en compte et contribution à la préservation de la biodiversité par les acteurs socio-économiques

SOUS-QUESTION

Comment les activités humaines présentes sur le territoire prennent-elles en compte la biodiversité et contribuent-elles à sa préservation ?

QUESTION CLÉ

Quelles sont les réponses apportées par les acteurs du territoire pour préserver la biodiversité ?

PART DES SITES D'ENTREPRISES IMPLANTÉS SUR LE TERRITOIRE RÉGIONAL DOTÉS D'UN PLAN D' ACTIONS POUR LA BIODIVERSITÉ



Présentation

En raison des effets négatifs ou positifs que leurs activités peuvent avoir (directement ou indirectement) sur la biodiversité et de leur dépendance aux services écologiques, les entreprises peuvent apporter des réponses pertinentes face à ces enjeux. Leur engagement peut s'inscrire dans des démarches de moyen et long termes à travers des stratégies biodiversité et se décliner en actions opérationnelles.



Modalités de calcul

FORMULE DE CALCUL

$$\frac{\text{Nombre de sites d'entreprises implantés dans la région ayant un plan d'actions biodiversité}}{\text{Nombre total de sites d'entreprises implantés dans la région}} \times 100$$

MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

L'indicateur fait référence aux **sites industriels et agricoles** qui se trouvent sur le territoire régional et qui sont **dotés d'un plan d'actions en faveur de la biodiversité**. On entend par « plan d'actions » la définition d'une stratégie d'actions pour la biodiversité, fixant des grandes orientations, inscrivant la volonté d'agir dans un cadre cohérent et traduisant ces objectifs en actions concrètes et opérationnelles. Il peut s'agir par exemple d'un plan de gestion écologique d'un site.

TYPE DE RÉSULTATS

Les résultats peuvent être représentés sous la forme d'une courbe indiquant l'évolution de la valeur de l'indicateur sur une période donnée (pourcentage de sites d'entreprises ayant un plan d'actions biodiversité pour l'année de référence et les suivantes).





Analyse et interprétation

VALEUR NATIONALE INDICATIVE

Pas de valeur connue pour cet indicateur à l'échelle nationale.

CLÉS POUR L'INTERPRÉTATION

Une augmentation de la valeur de cet indicateur témoigne d'une tendance à la prise en compte croissante de la biodiversité par les entreprises.

POINTS DE VIGILANCE / MARGE D'AMÉLIORATION

Au-delà du nombre de sites dotés d'un plan d'actions comprenant des objectifs quantitatifs et qualitatifs en faveur de la biodiversité, il est possible de compléter cet indicateur en fournissant des informations sur :

- l'application d'un **système de management de l'environnement** (SME) prenant en compte la biodiversité sur les sites de la région.
- la reconnaissance au titre de la **Stratégie nationale pour la biodiversité** (SNB) de la démarche de l'entreprise implantée sur le territoire régional ou son engagement dans la mise en œuvre de la **stratégie régionale pour la biodiversité** (SRB).
- l'implication de l'entreprise en faveur de la biodiversité en termes de **moyens financiers et humains** (engagement officiel au plus haut niveau décisionnel, référent biodiversité, déclinaison dans les différentes directions et métiers sur les sites de la région).
- la **mise en œuvre** effective des plans d'actions et l'**atteinte des objectifs fixés**.



Informations complémentaires

Liens avec d'autres indicateurs du jeu UICN France

- R1 – Dynamique autour d'une stratégie régionale pour la biodiversité
- R10.1 – Part de la surface régionale cultivée en agriculture biologique

Indicateur(s) et jeu(x) de référence

Aucun

Références

Se référer à la bibliographie dans le *Guide pratique*

